



M. Pansart :
« Geste digital et temps »

OPTION DE SPECIALITE ARTS PLASTIQUES CLASSE TERMINALE « Geste digital et temps »

Ce projet débuté en septembre s'inscrit dans le cadre de la continuité du programme de première : « la figuration », et plus particulièrement, la relation de l'image au temps, abordé en fin d'année de première.

Ce qui suit relate la mise en place du projet personnel d'un élève en classe de terminale pour la constitution d'un dossier présenté à l'épreuve orale du baccalauréat autour du programme de terminale « l'œuvre ». Le déroulement qui suit décrit l'évolution de son travail nourrit par des séances qui permettent d'enrichir son projet par approfondissements successifs et de reconsidérer sous un autre angle la pratique artistique.

1-Le sujet « Regard sur le quotidien » a permis à Antoine S. d'entamer une réflexion autour du temps et du numérique. Tout d'abord, en écho au travail débuté en fin de première sur le temps et des deux expositions présentées (en partenariat avec le Frac Bretagne) dans la galerie de l'établissement : « temps et images », puis « De passage » (temps et espace), l'élève a travaillé autour du devenir de nos données numériques après un décès. Dans un premier temps, sa réponse mettait en œuvre la déperdition de l'image.

2-Puis, ce projet a été enrichi par un atelier interdisciplinaire Arts Plastiques et danse autour du geste. Il devait ensuite observer dans son projet personnel ce qui relevait du geste pour mieux le questionner. Antoine a alors choisi de travailler sur le geste numérique.

Références au BO :

I.1.2 Partie orale de l'épreuve obligatoire : pratique et culture plastiques

Durée : 30 minutes, sans temps de préparation

L'évaluation se fonde sur le dossier de travaux réalisés par le candidat. Elle est conduite au moyen d'un dialogue entre le candidat et les membres du jury. Ces derniers vérifient les compétences et les connaissances liées à la pratique et à la culture plastiques. Le dialogue s'appuie exclusivement sur le dossier présenté par le candidat. Le dossier est composé de travaux choisis par le candidat, réalisés dans le cadre de l'enseignement d'arts plastiques de l'année de terminale et en référence à son programme. Ils permettent au candidat de témoigner au mieux des projets, des démarches et des aboutissements qui ont jalonné son année de formation. Ces travaux font l'objet d'une évaluation.

- Le dossier comprend une fiche pédagogique, des travaux et le carnet de travail du candidat.

- La fiche pédagogique précise que les travaux sont liés à l'enseignement de spécialité de terminale. Elle est établie par le professeur et signée par le chef d'établissement. Elle comprend la liste des travaux contenus dans le dossier. Elle décrit sommairement le travail d'une même classe de terminale ainsi que les conditions d'enseignement (temps de cours, conditions matérielles). Elle mentionne également la nature et le contenu des séances de travail de la classe, la démarche ayant présidé à la mise en œuvre du programme, les recherches et les activités communes, les lieux culturels visités, les rencontres et les partenariats éventuels ayant pu se faire au cours de l'année de terminale. Des indications concernant plus spécifiquement le travail du candidat et susceptibles d'éclairer le jury peuvent y être consignées.

.....

- Le carnet de travail du candidat est un objet personnel qui témoigne de ses recherches, abouties ou non.

Il vient en complément ou en appui de ses travaux et en favorise l'évaluation. Il doit seulement permettre au jury d'établir un dialogue plus fécond avec le candidat, permettre une meilleure compréhension de ses démarches et d'apprécier ses capacités de travail et de recherche. Sa forme matérielle est libre dans les limites d'un format qui ne peut excéder 45 x 60 cm et 5 cm d'épaisseur. Il peut prendre une forme numérique. Dans ce cas, afin de pouvoir être présentés aux membres du jury pendant l'épreuve, les vidéos ou les diaporamas doivent être des formes courtes.



Ce document est mis à disposition par l'Académie de Rennes ()
sous licence Creative Commons BY-NC-SA ()
(Paternité/Pas d'utilisation commerciale/Partage des conditions initiales à l'identique)
Si vous avez des doutes sur l'authenticité du document, contactez



Ce document est mis à disposition par l'Académie de Rennes sous licence Creative Commons BY-NC-SA

MP-2/12

MP-1/12



Ce document est mis à disposition par l'Académie de Rennes sous licence Creative Commons BY-NC-SA

Références au programme :

..... En première, la question du référent et les diverses façons et raisons de le figurer ou non est essentielle. Ainsi, dans le flux des images, distinguer le représentable de ce qui ne l'est pas, fantasmé ou non, est un axe de travail à privilégier.

En terminale, la question de l'œuvre, résultat d'une sédimentation complexe, est à appréhender dans sa genèse, son parcours et sa relation au spectateur.

Classe première : la figuration

Figuration et construction

Ce point du programme est à aborder sous l'angle de la question des espaces que détermine l'image et qui déterminent l'image. Toute image est perçue dans un espace d'énonciation : la page, le texte, le mur, la rue, etc. L'image contient elle-même des espaces : espace littéral, espace suggéré (le point de vue, le cadrage, les représentations spatiales), espace narratif, etc.

Figuration et temps conjugués

Ce point du programme est à aborder sous l'angle de la question de la relation de l'image au temps. Tout œuvre existe dans le présent de son exposition mais travaille des temporalités d'une grande diversité : temps réel, temps exprimé, temps symbolisé, temps suggéré, temps de réalisation, temps de lecture, temps figuré, temps du dévoilement, temps juxtaposé. Cette conjugaison des temporalités esthétiques et du présent de l'image, auquel s'ajoutent ses propres devenir, permet de poser les questions de l'œuvre.

Classe terminale : l'œuvre

L'œuvre est perpétuellement remise en cause dans ses fondements traditionnels comme unique, achevée et autonome. D'autres modalités de création se développent, tributaires du développement des objets et des images (production, reproduction, diffusion, etc.)

L'espace du sensible

Ce point du programme est à aborder sous l'angle de la relation de l'œuvre au spectateur. Comment réfléchir la mise en situation de l'œuvre dans les espaces de monstration, prendre en compte les éléments techniques classiques, du socle à la cimaise, jusqu'aux conditions les plus ouvertes, de la projection à l'installation ou tous autres dispositifs. Les conditions de la perception sensible (regard, sensation, lecture, etc.) sont à anticiper dans l'élaboration formelle du projet plastique.

DEROULEMENT DU PROJET

Septembre 2015

La demande : « Regard sur le quotidien »

Dans un premier temps, vous réaliserez une série de croquis, de dessins, de photographies qui témoignent de *votre regard sensible et singulier* sur le quotidien présenté dans votre carnet de travail . Votre réflexion pourra s'appuyer sur les textes de Georges Perec et Francis Ponge ci-joint .

Georges Perec , « Interroger l'habituel, l'infra-ordinaire »

Francis Ponge, « Le parti pris des choses »

Ci-dessous, l'argumentation d'Antoine :

« Regard sur le quotidien

Les réseaux sociaux sont actuellement au cœur de notre quotidien. Pour preuve, 1,49 milliard d'être humains sont actifs sur Facebook. Cette véritable « vie numérique » apporte cependant un questionnement central : « Que deviennent les données numériques après la mort de l'internaute ? » existe-t-il une forme de mort numérique ou d'éternité virtuelle ? Que nous le voulions ou non, nous possédons deux identités. L'une est réelle, l'autre est numérique. Cela à pour conséquence d'apporter le concept de mort numérique dans notre société actuelle.

Récemment je suis tombé sur un forum traitant de la compression d'images réalisée lors du poste d'une image sur Face book. Cette compression permet à Facebook d'accélérer le temps de chargement de ces pages. En contre partie l'image perd légèrement en qualité.

L'idée serait donc de poster une photo de profil facebook classique sur un compte Facebook quelconque, de récupérer la photo, puis de la reposter et ainsi de suite. Ce schéma, ainsi répété permettra d'observer une dégradation progressive de la photo. Mise bout à bout, cela créera une frise qui symbolisera le profil figer dans le temps et son oubli au fil du temps. « un profil fantôme ».

Problème => impossibilité d'obtenir une dégradation significative après plusieurs dizaines de post La photo sera donc postée et récupérée de façon régulière durant plusieurs mois. Si la dégradation espérée a bel et bien lieu alors le projet sera présenté au bac. »

Antoine a donc été découragé de poursuivre cette piste car ces essais sur la réelle déperdition de l'image furent peu visibles. Il fut donc tenté de simuler cette dégradation par des manipulations sur Photoshop en éclaircissant ou en obscurcissant une image glanée sur internet. Il fut aussi confronté à la difficulté de transposer ces questions autour du numérique dans une pratique artistique.



Ce document est mis à disposition par l'Académie de Rennes sous licence Creative Commons BY-NC-SA

MP-4/12



Ce document est mis à disposition par l'Académie de Rennes sous licence Creative Commons BY-NC-SA

MP-3/12



Ce document est mis à disposition par l'Académie de Rennes sous licence Creative Commons BY-NC-SA

RÉSEAUX SOCIAUX

Regard sur le quoti

Les réseaux sociaux ont révolutionné nos habitudes et notre vie sociale. Celle-ci est devenue plus ouverte, plus connectée, plus interactive. Les réseaux sociaux ont permis de créer de nouvelles formes de communication et de partager des informations plus facilement que jamais.

QUELLE MORT SUR LE WEB ?

Un projet de loi évoque les conditions de conservation des données après le décès.


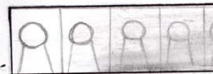
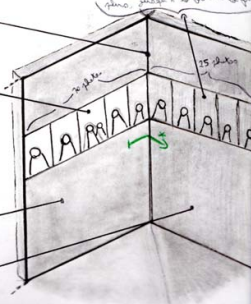
Que deviennent les comptes sur les réseaux sociaux après le décès de leur utilisateur ? Alors qu'il n'a jusqu'à présent pas été abordé pour la première fois par le projet de loi pour une République numérique. Porté par la secrétaire d'Etat Annelie Lemire, le texte sera présenté en Conseil des ministres d'ici à la fin de l'année, avant d'être examiné par le Parlement en 2016. Il prévoit que chacun puisse organiser les conditions de conservation et de communication des données après la mort ou demander qu'elles soient effacées. Les fournisseurs de services sur Internet auront l'obligation d'informer l'utilisateur à ce sujet et de lui permettre de les transmettre à un tiers, un système déjà en place sur certaines plateformes. Facebook propose par exemple à ses abonnés de choisir un légataire et de cocher une case pour que leur compte soit supprimé après le décès.

Précisément, il s'agit de savoir si un compte de réseaux sociaux peut être considéré comme un bien de l'individu. Une législation européenne de 2013 a permis de clarifier ce point. Elle a défini que les données personnelles sont des biens de l'individu.

Il s'agit aussi de savoir si un compte de réseaux sociaux peut être considéré comme un bien de l'individu. Une législation européenne de 2013 a permis de clarifier ce point. Elle a défini que les données personnelles sont des biens de l'individu.

Précisions :

- Il s'agit de savoir si un compte de réseaux sociaux peut être considéré comme un bien de l'individu.
- Une législation européenne de 2013 a permis de clarifier ce point. Elle a défini que les données personnelles sont des biens de l'individu.
- Il s'agit aussi de savoir si un compte de réseaux sociaux peut être considéré comme un bien de l'individu.
- Une législation européenne de 2013 a permis de clarifier ce point. Elle a défini que les données personnelles sont des biens de l'individu.

Les réseaux sociaux ont révolutionné nos habitudes et notre vie sociale. Celle-ci est devenue plus ouverte, plus connectée, plus interactive. Les réseaux sociaux ont permis de créer de nouvelles formes de communication et de partager des informations plus facilement que jamais.

QUELLE MORT SUR LE WEB ?

Un projet de loi évoque les conditions de conservation des données après le décès.

Que deviennent les comptes sur les réseaux sociaux après le décès de leur utilisateur ? Alors qu'il n'a jusqu'à présent pas été abordé pour la première fois par le projet de loi pour une République numérique. Porté par la secrétaire d'Etat Annelie Lemire, le texte sera présenté en Conseil des ministres d'ici à la fin de l'année, avant d'être examiné par le Parlement en 2016. Il prévoit que chacun puisse organiser les conditions de conservation et de communication des données après la mort ou demander qu'elles soient effacées. Les fournisseurs de services sur Internet auront l'obligation d'informer l'utilisateur à ce sujet et de lui permettre de les transmettre à un tiers, un système déjà en place sur certaines plateformes. Facebook propose par exemple à ses abonnés de choisir un légataire et de cocher une case pour que leur compte soit supprimé après le décès.

Précisément, il s'agit de savoir si un compte de réseaux sociaux peut être considéré comme un bien de l'individu. Une législation européenne de 2013 a permis de clarifier ce point. Elle a défini que les données personnelles sont des biens de l'individu.

Il s'agit aussi de savoir si un compte de réseaux sociaux peut être considéré comme un bien de l'individu. Une législation européenne de 2013 a permis de clarifier ce point. Elle a défini que les données personnelles sont des biens de l'individu.

Précisions :

- Il s'agit de savoir si un compte de réseaux sociaux peut être considéré comme un bien de l'individu.
- Une législation européenne de 2013 a permis de clarifier ce point. Elle a défini que les données personnelles sont des biens de l'individu.
- Il s'agit aussi de savoir si un compte de réseaux sociaux peut être considéré comme un bien de l'individu.
- Une législation européenne de 2013 a permis de clarifier ce point. Elle a défini que les données personnelles sont des biens de l'individu.






Deux extraits du carnet de travail d'Antoine S.,
 Terminale L option de spécialité Arts Plastiques, 2015-16

Décembre 2015 - janvier 2016ATELIER DANSE/ARTS PLASTIQUES

Le 3 décembre 2015, dans le cadre d'une journée sur la différence et le handicap, les élèves ont travaillé sur la lisibilité de la langue des signes pour communiquer des informations et l'emprunt de ses signes vers un travail d'expression du corps (projet avec la compagnie Dana, intervenante : C.Barbedette). Un deuxième atelier leur a permis d'expérimenter la perception des différents sens et du geste (intervenante : M.Pichon-Barre).

Plusieurs échanges avec les élèves ont permis de soulever les questions suivantes :

Comment vivre l'expérience et prendre conscience du geste par la danse pour le traduire dans un autre art ?

Comment traduire un geste dansé dans une autre forme artistique sans reproduire à l'identique ?

Comment s'appropriier avec singularité un autre art ?

Comment relier ces deux disciplines et se saisir de leur écart pour créer ?

Le visionnage de cette vidéo : Thierry Micoïn : Le geste chorégraphique : <http://www.unidivers.fr/thierry-micouin-synapse-musee-danse-rennes-mettre-scene/> montre comment danser et chorégraphier les gestes des Gangs New-Yorkais, les Latin Kings Double Jack : créer à partir de postures de corps inspirées de photographies : dont Roberto Longo <https://www.youtube.com/watch?v=BCVOAetWiBw>

Il a été demandé aux élèves de garder des traces variées de cet atelier et proposer un prolongement en approfondissant une recherche .

Janvier 2016.....

Dans le cadre d'un projet personnel pour préparer le dossier de travaux présenté à l'oral de l'épreuve obligatoire du baccalauréat, Antoine a voulu approfondir ce premier travail engagé sur « Regard sur le quotidien ».

Pour aider Antoine S. a approfondir son projet, il lui a été demandé de garder des traces des expériences vécues dans le cadre de l'atelier danse arts plastique puis de repérer dans son projet personnel déjà engagé ce qui relevait du geste.

La conscience de la qualité et du sens qu'un geste peut signifier lui a permis de prendre conscience du geste numérique dans son projet. Il décide alors d'approfondir cette piste de travail et de l'investir différemment.



Captation photographique des ateliers arts plastiques/danse,



Ce document est mis à disposition par l'Académie de Rennes sous licence Creative Commons BY-NC-SA

MP-8/12



Ce document est mis à disposition par l'Académie de Rennes sous licence Creative Commons BY-NC-SA

MP-7/12

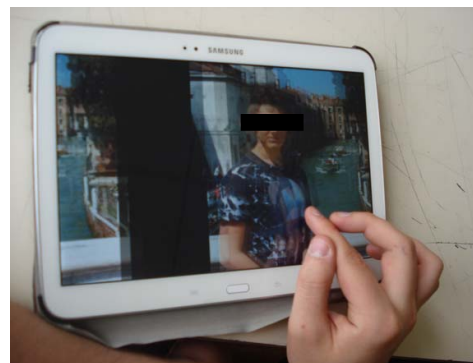
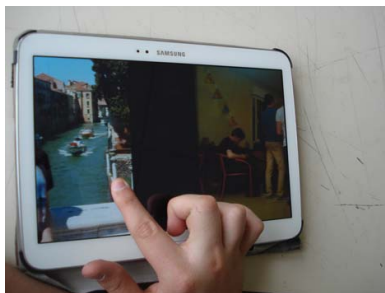
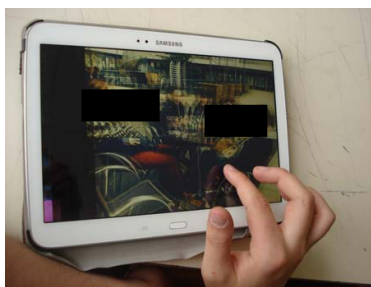
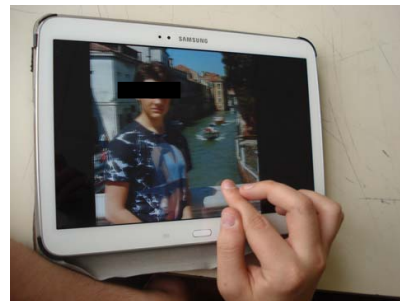
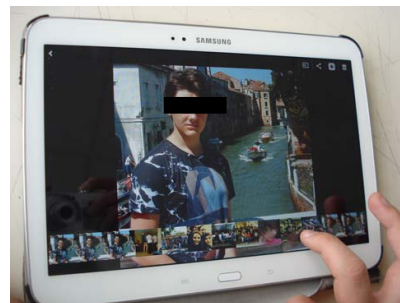


Ce document est mis à disposition par l'Académie de Rennes sous licence Creative Commons BY-NC-SA

PROJET PRESENTE POUR LE BACCALAUREAT



Il décide alors de présenter sur une tablette des images de son profil face book, la dernière étant répétée à l'infini.



Ce document est mis à disposition par l'Académie de Rennes sous licence Creative Commons BY-NC-SA

MP-9/12

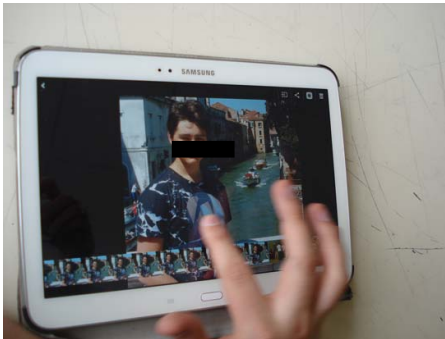
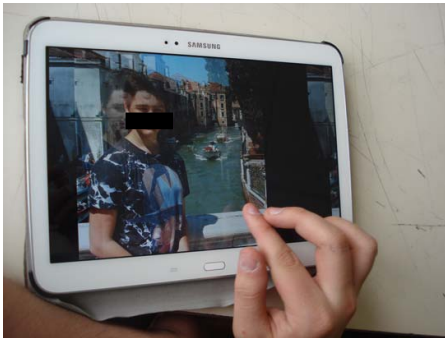


Ce document est mis à disposition par l'Académie de Rennes sous licence Creative Commons BY-NC-SA

MP-10/12



Ce document est mis à disposition par l'Académie de Rennes sous licence Creative Commons BY-NC-SA



Le projet personnel d'Antoine lui a permis de prendre de la distance par rapport à son usage quotidien du numérique par une pratique artistique consciente. Son dispositif de présentation, la tablette numérique présente une succession de ses profils facebook en boucle et rejoint son projet de début d'année : « *Que devienne les données numériques après la mort de l'internaute ?* » *existe-t-il une forme de mort numérique ou d'éternité virtuelle ?* *Que nous le voulions ou non, nous possédons deux identités. L'une est réelle, l'autre est numérique. Cela a pour conséquence d'apporter le concept de mort numérique dans notre société actuelle.* » Extrait de l'argumentation d'Antoine

Dans l'accompagnement du projet d'Antoine S., il s'agissait de prendre en compte sa culture personnelle autour du numérique et de l'aider à la transposer dans une pratique artistique. Grâce à des apports de culture artistique, le projet s'est enrichi : visites d'expositions autour du Numérique aux Champs libres à Rennes depuis la classe de première, puis l'analyse de Jeffray Shaw, "legible city", et Julien Prévieux : "What shall we do next ?" (vidéo) .

Antoine a pu prendre conscience de la spécificité et plasticité du geste de poster une image sur internet alors qu'il s'apparente à une mécanique répétitive quotidienne. Le choix de la dégradation simulée de l'image pour signifier l'absence a évolué vers un projet sur tablette numérique, sculptant une interface et intégrant l'interactivité du spectateur.

Dans le prolongement de questions abordées en classe de première sur l'image et le temps, ce projet personnel a permis à Antoine de mieux comprendre les enjeux du programme de terminale autour de « l'œuvre »

Maryline Pansart